



Les Angroises et Anglois toujours contre Linky

contact@listes.collectif-accad.fr

Résumons-nous :

- en 2017-2018, Enedis lance sa campagne de remplacement des compteurs électriques par le compteur communicant Linky, sur Angres.
- aussitôt, une forte mobilisation locale se met en place : réunions publiques, affichages dans la ville, tracts. De nombreuses Angroises et Anglois barricadent leur compteur, et affichent à leur fenêtre leur opposition à Linky. Un collectif local s'organise, qui débouchera sur la création de l'association ACCAD (Anti Compteurs Communicants Artois Douaisis).
- au final, malgré la campagne de harcèlement d'Enedis et de ses sous-traitants (harcèlement téléphonique, relances par courrier, menaces, intimidations et mensonges), la mise en place du Linky est un échec sur Angres (et dans le bassin minier en général).

Et aujourd'hui ?

Trois ans plus tard, en ces premiers jours de l'été 2021, Enedis remet ça et lance une nouvelle campagne de remplacement des compteurs. C'est un nouveau sous-traitant (OTIFRANCE) qui est missionné pour cette besogne peu reluisante.

Et, dans l'espoir de réussir enfin à implanter le Linky sur Angres, Enedis ne lésine pas sur les menaces :

- « Le remplacement du compteur électrique serait obligatoire » !!
- « une relève spécifique payante est susceptible de vous être facturée » !!

Nous ne nous laisserons pas abuser par l'attitude de matamore d'Enedis !

- d'ores et déjà, ce sont les usagers qui paient intégralement le programme Linky, même avec un étalement du coût sur plusieurs années,
- d'ores et déjà, Linky alourdit la facture des usagers : d'innombrables usagers ont vu leur facture s'envoler, obligés de prendre une puissance plus chère, et la tendance va s'accélérer avec le remplacement des Linky tous les 6 ans seulement contre 35 ans au moins pour un compteur classique.

Rappelons qu'il n'est pas possible de nous faire payer une relève spécifique, puisque le coût de cette relève est déjà intégré à notre facture actuelle !

Enfin, il faut le redire haut et fort, le compteur ordinaire reste et restera toujours légal ! La meilleure preuve, c'est que, en menaçant de facturer la relève visuelle, Enedis reconnaît la parfaite légalité du compteur ordinaire : une entreprise publique ne saurait facturer l'utilisation d'une installation illégale !

En pratique, nous vous préconisons de ne pas répondre, ni par courrier, ni par téléphone, aux demandes de rendez-vous des sous-traitants d'Enedis, et, si votre compteur est accessible de l'extérieur, de bien le barricader (chaîne + cadenas ; s'il y a fracturation, il y a violation de domicile, car le coffret vous appartient), et d'afficher votre refus du Linky.